



Demande de renseignement sue le visa long séjour

Par **nawal8985**, le **04/08/2013** à **16:48**

Bonjour, ma mère a vécu en France de 1985 jusqu'à 1993 en famille, a eu sa carte de résidence. elle a eu 5 enfant dont 4 en France, et depuis 1993 elle est revenu vivre en Algérie. on vient de nous installer en France et mon grand frère voudrai faire venir ma mère vivre avec nous. de ce fait elle vient de prendre rendez vous au consulat de France en Algérie pour déposer le dossier de demande d'un visa long séjour ascendant d'un ressortissant français hébergement à charge. sachant que ma mère est sans emploi. mon frère lui envoi tout les mois des mondas de 150 euro par mois de quoi vivre. n'est ce que le montant de ces mondas est suffisant pour être une preuve que mon frère peut la prendre en charge une fois arrivée en France? comme on lui a demandé dans le dossier de demande de visa des fiches de payes et des bulletins de salaires, je voudrai savoir quel est le montant idéal que mon frère doit gagner par mois pour que le visa de ma mère soit accordé? Salutations distinguées.